

Le Petit Journal

Avec le roi des Belges

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

Quartier général belge, 13 Mars. — Emouvant honneur, Albert 1^{er}, roi des Belges et de la Consolence, nous a reçu.

Nous venions de revoir les lambeaux de son pays, de remonter tout son front de Merckx à Nieuport, de croiser, et dans les trous d'obus où la route, face à la forêt d'Houthulst, et sur la ligne où ils guettent, de Dixmude à la mer, les soldats de sa cause sacrée, les soldats du premier martyre de la guerre qui, à Clemenceau notre chef, sortant de la vision, faisaient dire voilà dix jours : « Mais ils sont aussi beaux que nos poilus français. »

En peu de temps, presque d'un coup d'œil, nous avions parcouru tout le royaume où il installa la fierté de sa race. Nous étions passés par cette plage du Nord maintenant sa capitale, par Furnes où de son beffroi il monte parfois regarder l'ostende, par ce village de bois où les petits enfants de ces Flandres avant tout, à cause des obus, perdu leur maison et leur école, grandissent ensemble et apprennent à lire parce que la reine l'a voulu. Nous avions vu les ruines mêmes sur lesquelles il règne s'affaissaient, nous n'avions reconnu ni Lampernisse ni Ramskapelle, ni Pervyse. Le squelette de ce qui lui reste s'effondre à son tour. Nous avions un instant, au milieu d'une plaine noire, réfléchi devant une ferme. Il eut un palais comme toutes les Majestés ; là, maintenant, il habite.

Nous arrivâmes au quartier général. Le ciel était clair. Il y avait une église qui n'était pas démolie, un cimetière qui était civil, quatre dames à la porte d'un jardin. C'était doux. La guerre n'aurait-elle été qu'une vision ? Voilà une maison de campagne. Des légumes poussent autour. C'est le Grand Quartier. Nous entrons. Ce devait être la demeure ou du curé ou d'une vieille Flamande ne faisant pas de bruit. Une première pièce dont la fenêtre est égayée de pots de fleurs, puis on nous appelle. Un commandant pousse une porte : Albert 1^{er}, roi des Belges, est devant nous.

Les premières grandeurs du début de la guerre nous remontaient au cœur. Le roi qui est là et vers qui nous nous avançons est celui qui, le 4 août 1914, alla devant son Parlement et dit : « Si l'étranger, au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole le territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du souverain qui ne trahira jamais son serment ! »

La chambre est longue, paysanne, pauvre de meubles. Il est debout, il tient la main sa casquette. Il est vêtu de l'uniforme de lieutenant général. Sur sa poitrine, la Légion d'honneur, la croix de guerre, la médaille militaire. Son regard est calme et presque fixe. Il nous serre la main et nous dit d'une voix basse, comme s'il ne voulait laisser le retentissement qu'aux canons : « Je suis heureux de vous voir parmi mes soldats. Ils ont souffert beaucoup. » Si dans l'histoire des princes régnants, l'un d'eux, un jour, doit représenter la Loyauté, Albert 1^{er} sera celui-là. Il était roi, le pays le plus heureux du monde. Ces villes étaient chacune une merveille, son peuple, trouvait dans son labeur non seulement des ressources pour son existence, mais pour ses joies. La paix heureuse pour tous éclatait chez lui plus épanouie. Il était assuré que nulle catastrophe ne s'abattrait sur son ciel, il régnait en félicité. Un empereur le jugeait à sa taille se présentait. Pour conserver tous ses biens il ne demandait que d'être parjure. Albert 1^{er} se leva et répondit : « Un pays qui se défend ne peut pas. Et l'armée sera en entra dans le sacrifice. Ce sacrifice dure depuis trois ans et sept mois, il le dépasse encore de la tête. »

Il s'ont ruiné les ruines

Sa Majesté veut bien nous interroger. Nous lui rappelons que ce n'est pas pour la première fois que nous sommes dans ses lieux, que sur l'Yser en octobre 1914, nous avons vu l'armée belge, seule, tragiquement seule, comptant avec angoisse les quelques obus qui lui restaient, arrêter neuf jours durant l'offensive allemande. Sa Majesté nous regarde profondément dans les yeux. On dirait qu'elle daigne nous inviter à repasser silencieusement avec elle, les gloires de son soldat.

— Sire, lui dis-je, nous nous n'avons jamais vu sur le front de France d'aussi effrayants spectacles que ceux au milieu desquels vit votre Majesté. Ils ont ruiné jusqu'aux ruines. Hier nous n'avons troué jusqu'à Nieuport, dans tout Nieuport qu'une niche à chien n'étant pas abattue.

Sa Majesté répondit calmement :

— Ils l'abattent.

C'est vrai, contre celui qui osa leur retourner une réponse d'honneur, les Allemands poussoient leur haine jusqu'à l'écoulement. De deux mois en deux mois, l'amoncellement des pierres même n'est plus reconnaissable. Ils ont jeté les habitations à terre, ils en pilonnent maintenant les débris. Dans la plaine flamande qu'ils tiennent entièrement sous le canon il n'est pas une ferme isolée qui ne gise, écrasée. Dans ces terribles jours, nous n'avons jamais de bataille puisque l'ennemi n'a pu dépasser la voie ferrée Nieuport-Dixmude, les entonnoirs creusent les champs. Ils en veulent au roi, à ses sujets, à ses maisons, à son sol. Comme l'œil qui poursuivait Cain, la conscience de la Belgique, doit venir au cours des nuits leur mettre son doigt sur le front alors ils veulent la tuer, ils s'affolent, ils frappent partout, ils ne l'ont pas trouvée : les obus n'atteignent pas encore les profondeurs où elle séjourne.



lent au roi, à ses sujets, à ses maisons, à son sol. Comme l'œil qui poursuivait Cain, la conscience de la Belgique, doit venir au cours des nuits leur mettre son doigt sur le front alors ils veulent la tuer, ils s'affolent, ils frappent partout, ils ne l'ont pas trouvée : les obus n'atteignent pas encore les profondeurs où elle séjourne.

Son armée est sa patrie

C'est en soldat que vit le roi, c'est en soldat qu'il nous accueille. Le général Ruquoy,

son chef d'état-major est à ses côtés, le général français Rouquoy est présent aussi.

La carte des opérations est étalée sur les murs. L'autre nuit, dans un coup de main, les Belges ont ramené 117 Allemands, cette nuit dernière, dans un second, 27. De quatre heures à six heures du matin, le long des dunes où les enfants belges ne pourront plus jouer — plus jamais — parce qu'elles portent désormais dans leur sable trop d'obus encore tout chargés, le canon sans arrêt s'est mis à rouler. L'armée du roi allait mordre l'Allemand. Le général Ruquoy nous précise, sur la carte, le lieu des enlèvements. Albert 1^{er} se rapproche du mur, regarde. On parle de son armée, il relève la tête, il dit :

— Ce sont des braves qui n'ont que l'espoir pour réconfort, seulement il est pur. Son armée est maintenant sa patrie. De



Le roi Albert et la reine sur la plage

l'autre côté il a son trône, ici, son épée. Là-bas, les criminels, massacrés, pillés, incendés. On a fait flamber ses halles, ses antiques collèges, ses bibliothèques. On a torturé ses sujets à Aerschot, à Andenne, à Dinant, à Taminas, à Louvain, à ses petits sujets on a coupé les mains. On a exécuté ses braves bouillottes, emprisonné son cardinal d'ivoire, rançonné ses fortunes. On a pris ses mines, on les a exploitées pour l'acier sous plus d'obus. On a cherché parmi son peuple quelques hommes à vendre, on lui a fait dire qu'ils allaient former un gouvernement, que le sien ne comptait plus. On a envoyé des émissaires chez ses alliés pour tâcher de ternir sa gloire sous des vapeurs allemandes. Derrière sa rivière, on lui hache tous ses arbres, on lui descend toutes ses villes, on lui dépeuple sa dernière terre. On le jette dans une fosse, on lui fait dans la quatrième année de tout cela. Lui, fait des appels aux armes, commande des uniformes, élargit son front, relève les alliés, harcèle l'Allemand. A sa voix, les Wallons et les Flamands que le naufrage rejette en Angleterre, en France, en Italie, viennent coiffer le casque à tête de lion. Voilà comment la force abat le roi des Belges.

Albert Londres.

L'archevêque de Reims oppose aux Barbares un démenti formel

Amsterdam, 14 Mars. — L'état-major général allemand a officiellement déclaré la guerre à la cathédrale de Reims. Il publie en effet un avis qui a pour but de préparer le monde à la destruction complète de l'antique église.

« Les aviateurs allemands, dit cet avis, ont découvert dans la tour de cette cathédrale des postes d'observation placés sous le commandement français. Cette mesure méritait d'être sévèrement blâmée et les peuples intéressés à la conservation et à la préservation des travaux d'art. Si cela continue l'Allemagne n'hésitera pas à détruire ces postes en bombardant la cathédrale. »

L'autre part on lit dans le communiqué allemand du 11 mars : « Au cours d'une opération allemande au nord-est de Reims, un poste optique français plusieurs fois remarqué ces derniers temps sur la cathédrale de Reims, a fonctionné. »

Dès qu'il a eu connaissance de cette allégation, l'archevêque de Reims a tenu à faire entendre la protestation suivante :

« Il n'y a point et il n'y a jamais eu postérieurement à l'entrée des Allemands à Reims, septembre 1914, aucune observation optique ou de radiotélégraphie, ni aucune installation à usage militaire sur la cathédrale. »

C'est que l'on a pu perdre ces derniers temps pour un poste optique, ce sont quelques ouvriers employés à certains travaux de conservation.

Jusqu'au printemps de l'année dernière, aucune mesure de protection ou de conservation de la cathédrale, de sa décoration extérieure ou de son aménagement n'avait été prise, précisément pour ne pas donner prétexte à l'artillerie adverse de tirer sur l'édifice, et pour ne pas exposer la vie des ouvriers.

Le cardinal entre ensuite dans le détail des travaux exécutés depuis 1917 pour sauvegarder, dans la mesure du possible, certains joyaux de la basilique, vitraux, statues, orgues, etc., dont l'opinion publique réclamait la mise en lieu sûr. Les ouvriers ont travaillé ouvertement, justement pour que les Allemands voient bien la nature de leur travail, précaution qui n'a pas empêché les Barbares de mentir une fois de plus.

Et l'archevêque de Reims de conclure ainsi :

Ces explications ayant été communiquées au général qui commande à Reims, il en a reconnu la parfaite exactitude et l'archevêque peut, avec sa permission, renouveler ses déclarations des années précédentes, à savoir :

1° Qu'il n'y a ni sur la cathédrale, ni sur aucun des édifices de Reims aucun poste d'observation, optique ou de radiotélégraphie, aucune installation quelconque à usage militaire.

2° Qu'il n'y a pas de canon à moins de 800 mètres du monument, ce dont il est témoin oculaire, habitant toujours près de la cathédrale.

Signé : L. J. Cardinal Luçon, Archevêque de Reims.

LES EXIGENCES de l'Allemagne à l'égard de la Roumanie

Les négociations officielles de paix entre la Roumanie et les puissances centrales, qui avaient été suspendues il y a huit jours vont reprendre sous de très fâcheux auspices pour notre alliée. Indépendamment des clauses concernant les cessions territoriales imposées par la convention préliminaire, il reste, comme on sait, à discuter la question économique. La convention avait laissé à dessein cette question dans la vague, en indiquant que les puissances centrales réclamaient des mesures adéquates à la situation.

Or, on sait maintenant ce que sont ces mesures adéquates.

Au moment où les plénipotentiaires se séparent en se donnant un rendez-vous ultérieur, le comte Czernin a ajouté au texte de la convention des explications qui ne laissent aucun doute sur l'étendue des exigences allemandes à ce sujet. Le comte de Kuhlmann a, en effet, fait connaître au général Averesco que les puissances centrales demandaient : 1° l'occupation du réseau ferré roumain au moins jusqu'à la fin de la guerre ; 2° le monopole de l'exportation du blé ; 3° la concession à des sociétés allemandes des nouveaux terrains pétroliers ; 4° enfin l'attribution aux israélites des mêmes droits qu'aux autres citoyens roumains et l'obligation de traiter l'Eglise catholique comme l'Eglise orthodoxe.

En ce qui concerne les voies ferrées, on voit que les Austro-Allemands n'hésitent pas à user à l'égard de la Roumanie du même procédé qui leur a si bien réussi avec les Maximalistes. La convention préliminaire ne stipulait que le libre passage des troupes allemandes sur la ligne de Braïla-Galatz. On sait, d'ailleurs, maintenant d'une façon positive, que les troupes de Mackensen ont employé cette route pour arriver à Odessa, infligeant ainsi à la malheureuse Roumanie un nouvel affront avant la conclusion de la paix. Mais cette ligne ne leur suffit plus, ils veulent accaparer tout le réseau pour organiser les transports à leur guise. Au reste, la politique austro-allemande aussi bien en matière territoriale qu'économique est marquée au coin de l'accaparement. Le monopole de l'exportation du blé et de l'exploitation du pétrole que revendiquent von Czernin et von Kuhlmann non seulement pendant la guerre, mais encore après la guerre, n'est qu'une manifestation de cet état d'esprit pratique et utilitaire.

En même temps qu'ils assurent ainsi à leur pays un avantage économique important, les délégués des puissances centrales réalisent le but qu'ils se proposent également de désarmer complètement la Roumanie et de la placer sous leur dépendance complète. Ce pourra faire, dans de pareilles conditions, le gouvernement de Bucarest ? Il sera obligé, par la force même des choses, de tourner dans l'orbite de la fameuse *Mittel Europa*, sans avoir même la possibilité d'esquisser le moindre geste de résistance.

On comprend dès lors que le général Averesco n'ait aucune envie d'apposer sa signature au bas d'un traité de paix comportant de pareilles exigences. C'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'il cède la main, comme le bruit en court, au germanophile Marghiloman, dans l'espoir que celui-ci, en raison de son attitude antérieure, parviendra à éteindre les vaines espoirs et à obtenir d'eux des conditions moins dures. Cet espoir du naufrage qui se raccroche à la dernière branche de salut aurait quelque chance de succès s'il s'adressait à d'autres hommes qu'aux représentants de gouvernements de proie dont le cœur est cuirassé contre toute pitié. Suivant toute probabilité, Marghiloman ne sera pas plus heureux que le général Averesco. La Roumanie est condamnée à gémir sous la botte d'un vainqueur impitoyable. Mais il faut espérer que cette terrible épreuve ne sera que passagère et que, dans un avenir prochain, notre malheureuse alliée sera délivrée de ses bourreaux.

LES ROUMAINS EVACUENT LE TERRITOIRE AUSTRO-HONGROIS

Berne, 14 Mars. — Le communiqué autrichien est ainsi conçu :

Les Roumains viennent d'évacuer la dernière et étroite bande d'un territoire austro-hongrois qu'ils occupaient encore.

Après avoir, pendant trois ans et demi, supporté le plus lourd fardeau de la guerre la monarchie est de nouveau complètement libre.

Le Danemark aurait reçu un ultimatum de Berlin

Genève, 14 Mars. — Le représentant de l'Office des Affaires extérieures a déclaré au Reichstag que le gouvernement allemand avait fait des représentations au Danemark à la suite desquelles il a envoyé au gouvernement de Copenhague un ultimatum exigeant la libération immédiate de l'équipage de l'*Ugote-Mendi*.

Ils torpillent un navire-hôpital

Londres, 14 Mars. — Deux torpilles ont été lancées contre le navire-hôpital *Guildford-Castle*. La première le manqua, la deuxième l'atteignit à la coque. Bien que gravement endommagé, le navire réussit à atteindre le port. Les nombreux malades et blessés qui se trouvaient à bord furent transportés à l'hôpital. — (Havas.)

IL FAUT PARTOUT nous préparer à soutenir leur choc

On continue à chercher, bien inutilement, des indices de la grande offensive allemande dans le plus ou moins d'intensité des actions locales qui se déroulent journellement tantôt sur un point tantôt sur un autre. Malgré la très évidente indépendance de ces actions les unes des autres, malgré la faiblesse des effectifs qui prennent part à chacune d'elles, qui ne permettrait nullement une pénétration quelconque au-delà des premières tranchées, on s'ingénie à les rattacher à une idée d'ensemble.

Il faut cependant bien se rendre compte que partout, sur des fronts aussi rapprochés que le sont les nôtres de ceux de l'ennemi, le commandement local a toujours, d'un côté comme de l'autre, une initiative en rapport avec son importance. Un raid, un coup de main, n'ont pas nécessairement pour origine un ordre du généralissime, ni même celui d'un commandant de grande unité. Un chef de régiment ou même de bataillon dont la troupe est en contact direct avec l'ennemi, dont les hommes se battent, par conséquent, agit, dans certaines limites, sous sa propre responsabilité. On n'attend pas plus les ordres du haut commandement pour bousculer une tranchée ou un abri de mitrailleuses gênant, que pour tirer un coup de canon sur une batterie adverse. Une affaire, même chaude, qui se déroule en Lorraine, n'a aucune corrélation avec une autre de même valeur qui a lieu dans les Flandres. Donc, tant qu'il ne s'agit pas d'autre chose, nous n'aurons aucune raison de considérer la grande offensive comme tendant à s'engager. D'ailleurs, si on veut bien y faire attention, on constatera que les coups de main, les raids, les attaques locales, sont au moins autant de notre fait, chaque jour, que du fait de l'ennemi. Et cependant, nous ne manifestons, quant à présent, aucune intention de grande offensive.

Nous le répétons encore, c'est à l'arrière des lignes ennemies, aux préparatifs qu'on y signale, qu'il faut chercher des indications, et non sur le front de combat. On parle d'un commandement donné à Falkenhayn sur le théâtre occidental de la guerre. De cela, il y a sans doute peu de chose à inférer, Falkenhayn n'ayant plus rien à faire sur le front oriental. Il va utiliser ses talents de notre côté. On parle aussi d'une visite du kaiser sur le front de Belgique, avec les grands chefs de l'armée ennemie. C'est une nouvelle à rapprocher d'autres déjà reçues, à propos de cette partie du théâtre des opérations. Le choix du front des Flandres n'aurait rien de surprenant. Quant à une certitude, nous ne l'aurons que le jour où le front d'attaque recevra un choc formidable ; et, dans le doute, notre devoir est d'être prêts à soutenir ce choc partout, pour donner à nos armées de manœuvre le temps d'intervenir à propos.

Général BERTHAUT

Activité particulière de l'artillerie allemande sur le front des Flandres

(Officiel britannique.) — 14 Mars, soir. Au cours d'un engagement entre les Australiens et une forte patrouille ennemie vers le canal d'Ypres à Comines, nous avons fait la nuit dernière vingt-sept prisonniers, en ne subissant que des pertes légères.

Les Australiens ont, en outre, exécuté avec succès cette nuit des coups de main à l'ouest d'Houthen et vers Gaapard, est de Messines. Ils ont fait, sur ces deux points, un certain nombre de prisonniers et infligé des pertes à l'ennemi.

Activité de l'artillerie allemande au cours de la journée contre les premières lignes et lignes arrière sur tout le front de Vermelles au sud d'Armentières. Pendant ce bombardement, un fort détachement ennemi tenta, à la faveur d'un nuage de fumée, de pénétrer dans nos tranchées. Il fut rejeté par le feu des troupes portugaises.

Activité de l'artillerie allemande supérieure à la normale aujourd'hui à l'est d'Ypres.

Le Kaiser et sa bande vont arriver en Belgique

Londres, 14 Mars. — Les journaux publient un télégramme d'Amsterdam, reproduisant une information envoyée par un correspondant de la frontière belge et disant que le kaiser, le prince héritier, Hindenburg et Ludendorff sont attendus à Bruxelles à la fin de la semaine. De là ils se rendront ensemble sur le front des Flandres. On croit que cette visite se rapporte à l'offensive.

On pense aussi que le kaiser haranguera la garnison de Bruxelles dimanche prochain.

Von Falkenhayn, qui est arrivé récemment du Quartier général allemand, prendra probablement un commandement important sur le front occidental.

Du matériel de guerre ramené de Russie pour le front ouest

Amsterdam, 14 Mars. — Des trains arrivent tous les jours à Essen chargés de matériel de guerre venant de Russie et qui est mis en état par les usines Krupp pour être employé sur le front ouest.

A cet effet, le nombre des ouvriers a été considérablement augmenté. — (Havas.)

ainsi que des ambulances

autrichiennes et turques

Amsterdam, 14 Mars. — Le correspondant du *Telegraph* à la frontière annonce que des ambulances autrichiennes et turques sont arrivées à Cologne et à Dusseldorf. — (Havas.)

Contre les raids de Gothas

Comment se protéger Dunkerque ou Nancy

Encore quelques conseils au public parisien

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

Je viens de passer tout à tour quelques heures à Dunkerque et à Nancy. Sous la conduite de guides aussi aimables qu'avertis, les maires des deux grandes cités meurtries, le commandant H. Terquem et M. G. Simon, j'ai pu me rendre un compte très exact comment ces deux cités si éprouvées ont pu, dans la mesure des moyens dont nous disposons, être protégées contre la canonnade aérienne.

Je vais résumer ici quelques-unes des observations qui m'ont été présentées, observations qui méritent d'être mises en pratique par le comité de défense aérienne de Paris.

Protection efficace

Depuis surtout les terribles bombardements d'octobre et novembre derniers, les escadrilles de chasse ont été doublées et même triplées : elles assurent une protection efficace, singulièrement aidée en la circonstance par les tirs de barrage des batteries antiaériennes. Disons-le, MM. Terquem et G. Simon ont trouvé auprès de M. Clemenceau le plus puissant des appuis. Grâce à lui, les batteries ont été considérablement augmentées, et le maire de Nancy me montrait, plans à l'appui, comment la protection de la capitale lorraine, insuffisante hier, était aujourd'hui aussi efficace que possible. Je n'en parlerai pas dans des détails que la censure censure trop facilement, je le sais ; mais je puis dire que ces batteries ont le double avantage et de protéger la ville et de se protéger mutuellement. Aussi, il semble depuis lors que les gothas ne songent guère à s'aventurer au milieu de ces tirs de barrage.

Moins de lumières

La lumière, on le sait, est la grande complice des pirates boches. Assez longtemps, Dunkerque, Nancy, il y a quelques semaines seulement, avaient conservé la nuit venue, un éclairage restreint qui, dès l'aube, était immédiatement supprimé. Mais, malgré tout, si restreint qu'il fût, un tel éclairage décelait de loin la présence des deux cités. Dunkerque et Nancy devaient bientôt en faire la douloureuse expérience, douloureuse expérience qui accumula des ruines et sema des morts. Dès lors, l'obscurité la plus complète ne cesse de régner depuis la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour.

Mais la suppression de toute lumière, si elle concourt pour beaucoup à la protection de Nancy et de Dunkerque, n'a pas paru, malgré tout, suffisante. Elle peut gêner fortement la venue des oiseaux boches, mais elle ne peut guère l'empêcher. Il importe donc de mettre les habitants à l'abri des bombardements. Et voici ce qui a été fait :

A Dunkerque, on a creusé des tranchées sous les caves, constituant ainsi de véritables chemins de ronde, tout le long de certaines rues, tout autour de certaines places. Ce système a donné de bons résultats.

Aménagement des souterrains

A Nancy, la municipalité a procédé autrement. Un recensement de toutes les caves a été fait par ses soins ; les services de la voirie ont examiné celles qui paraissaient les plus résistantes. On y a construit des voûtes en plein cintre d'une largeur de 80 à 90 cent., avec des murs de 70 à 75 cent. d'épaisseur, ce qui, avec les murailles déjà existantes, donne facilement une largeur de 1 m. 50 à 1 m. 75. Chaque souterrain ainsi aménagé est muni d'une double entrée, protégée par des pare-éclats. La voûte construite donne le maximum de résistance : elle peut, sans doute, être percée par une de ces formidables bombes qui s'abattaient tout récemment sur Nancy et qui mesuraient 3 m. 70 de hauteur, pesaient 300 kilos, dont 180 kilos d'explosifs. Mais la voûte ne s'écroulera pas ; elle sera assez forte pour soutenir le poids des matériaux de la maison que l'explosion aura projetés. Et ainsi ceux qui se seront réfugiés dans cet abri pourront facilement être évacués ailleurs, sans crainte d'être ensevelis sous les décombres.

Enfin, là où il n'a pas été possible d'utiliser les caves, on a construit de véritables casemates bétonnées, élevées de 2 m. à 2 m. 80 au-dessus du sol, munies d'une double entrée qui est elle-même protégée par des pare-éclats.

Et ainsi, comme me le disait M. G. Simon, mes concitoyens vont pouvoir — car tout sera achevé dans quelques semaines — être protégés avec le plus de chances possibles contre le jet des bombes aériennes.

Voici quelques-unes des observations que j'ai rapportées de mes visites à Dunkerque et à Nancy. Il serait souhaitable que la municipalité de Paris et ceux qui ont la charge de protéger la capitale s'inspirent des conseils des hommes qui depuis quarante-trois mois ont subi des bombardements sans nombre et qui, par là même, sont mûris par l'expérience.



Les représentations devront être interrompues en cas d'alerte

On se préoccupe, un peu partout, des mesures à prendre contre les gothas. La question des théâtres a été discutée, hier, au ministère de l'Intérieur, par la commission instituée pour la protection de Paris.

— J'ai vu tout à l'heure M. Pams, nous a dit M. Escudier, député de Paris, et il m'a déclaré qu'il avait donné des instructions pour que, dès que l'alerte serait annoncée dans les salles de spectacles, une annonce soit faite, avec toutes les précautions possibles pour éviter la panique ; qu'on avertisse le public que le théâtre possède des caves ou sous-sols solides, et qu'on donne, en tout cas, des indications sur les abris les plus sûrs et les plus proches du théâtre, concert ou cinéma.

La commission supérieure des théâtres s'est réunie, d'autre part, à 5 h., à la préfecture de police, sous la présidence de M. Albert Favre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, pour examiner différentes questions relatives aux salles de spectacles en cas d'alerte.

A la suite de la conférence interministérielle, il a été décidé qu'en cas d'alerte la représentation sera arrêtée dans tous les théâtres afin de permettre aux spectateurs de se réfugier dans des abris mis à leur disposition par la direction du théâtre et situés soit dans l'immeuble même, soit dans le voisinage.

Une affiche placée à l'entrée du théâtre avertira le public que la représentation cessera obligatoirement et que le spectacle ne pourra pas être repris.

Plusieurs autres mesures ont été arrêtées, qui seront portées à la connaissance du public.

Le matin avait eu lieu une réunion des directeurs des théâtres parisiens sous la présidence de M. Franck.

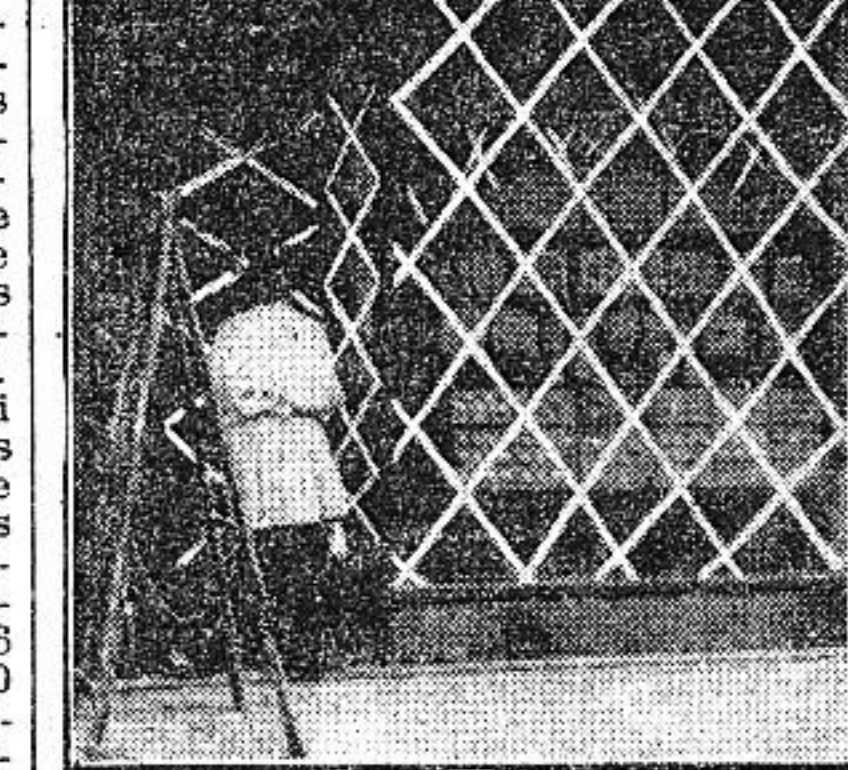
Il s'agissait de discuter les nouvelles conditions d'exploitation qu'il y a lieu d'envisager en présence de la répétition des raids aériens. Aucune décision n'a pu être prise, parce que certaines questions sont encore pendantes entre les directeurs de théâtre et la commission des abris, à la préfecture de police. Un accord n'interviendra vraisemblablement que dimanche ou lundi.

Ajoutons que, dans les théâtres et concerts, les spectateurs ne sont pas tenus de déposer leurs vêtements au vestiaire et peuvent toujours les conserver avec eux.

Collez-en sur vos carreaux !

— Moi, monsieur, dès demain, j'en colle sur tous mes carreaux !

Voilà ce qu'on entend maintenant partout. Qu'est-ce à dire ? Attendez un peu,



mais sachez qu'il s'agit des vitres qui violent en éclats, dans une rue, par exemple, dans tout un quartier, quand une bombe de gotha tombe dans ces parages.

Evidemment la Ville de Paris a fait annoncer qu'elle prendrait à sa charge le remplacement des vitres cassées par suite d'un raid d'avions. Mais, en attendant, il faut trouver un vitrier et payer la casse. Et c'est cher !

A raison de 9 à 10 francs par vitre — le prix n'est pas exagéré pour l'époque — chaque fenêtre revient facilement à 50 ou 60 francs. Et en admettant un minimum de 2 fenêtres par logement, on voit d'ici la somme que devient déjà, pour au moins avancer, les victimes indirectes des gothas.

Aussi, ne faut-il pas hésiter à prendre toutes les précautions, même les plus petites.

D'abord, avant de descendre à la cave, entrebâillez toutes les fenêtres des appartements. De cette façon, si une explosion se produit à proximité, la poussée de l'air n'aura aucune action sur les fenêtres, qui s'ouvriront d'elles-mêmes.

Quant aux vibrations, un moyen d'une simplicité enfantine permet sinon de les supprimer totalement, tout au moins de les atténuer d'une façon sensible. C'est le moyen des bandes de papier collées le long des vitres, naturellement à l'intérieur de préférence. De cette façon, la surface vibrante se trouve réduite et les risques de rupture diminués d'autant.

Déjà, dans certains quartiers de Paris, nombreux sont les habitants qui ont adopté la nouvelle mode ! Sur la rue gauche, boulevard Saint-Germain, boulevard Saint-Michel notamment, les grandes baies vitrées s'ornent de losanges, de petites bandes en papier blanc, vert ou rose, qui, il faut le reconnaître, ne font pas mauvais effet. Certains même ont fait de la fantaisie et ont découpé leurs bandes de papier en arabesques variées, en fleurs, en feuilles. Quant aux magasins, ils ont suivi le mouvement, et les grandes glaces des vitrines ont maintenant l'apparence de vastes treillages. Un peu partout, les vitriers, grimés sur des échelles, collent le papier protecteur, et il n'y a pas à en douter, l'exemple sera suivi.

Allons, Parisiens, n'hésitez pas ! Collez en sur vos carreaux !

Voilez ! pour votre sécurité et pour celle de vos voisins

Depuis le 4 mars courant, 2,923 contre-ventures ont été relevées contre des personnes qui s'obstinent à ne pas voiler suffi-

...ment les lumières de leurs appartements, malgré les dangers auxquels elles s'exposent et exposent leurs voisins. En détail, malgré les avertissements des maires de Paris, la police a dû dresser en 1918 451 contraventions le 12 et 529 le 13, pour ce motif.

N'éteignez pas les becs de gaz!

On s'est plaint que l'éclairage public ne soit pas totalement supprimé pendant la durée des raids, et qu'il soit conservé en partie dans certains quartiers et totalement supprimé dans d'autres.

A l'hôtel de Ville, où nous nous sommes renseignés sur la question, il nous a été répondu : 1° que c'était intentionnellement que l'éclairage public n'était pas totalement supprimé ; 2° que l'extinction totale dans certains quartiers était le fait du public qui avait tort de se substituer à un service fonctionnant régulièrement et établi sur des bases scientifiques étudiées et discutées par des compétences.

La consigne est de réduire, en cas d'alerte, l'éclairage au strict minimum, pour maintenir la circulation tout en répartissant les appareils pour que la luminosité soit aussi uniforme que possible sur toute la surface de l'agglomération parisienne.

On doit donc laisser allumer un bec de gaz à lumière bleue et abat-jour aux carrefours, aux ponts, etc. L'extinction totale est plutôt dangereuse, car elle fait ressortir en noir Paris, dans son entourage d'agglomération où l'éclairage est maintenu. D'autre part, comme il est impossible d'arrêter les chemins de fer, de suspendre le marché des Halles, le fonctionnement des abattoirs, etc., l'extinction complète ne fait que créer des points de repère précis.

N'éteignez donc pas les becs de gaz, les services de la Ville et les gardiens de la paix s'en chargeront. Ils connaissent ceux qui doivent rester allumés.

La lumière des pompiers

On n'a pas été sans remarquer, lors des derniers raids, le danger que présentaient les très fortes lampes à acétylène dont se servaient nos braves pompiers pour remplir leur devoir dans les maisons touchées par les bombes. La lumière extraordinairement vive qui en jaillait fournait aux gendarmes un point de repère, dont jamais d'ailleurs ils ne manquaient d'abuser. Ne serait-il pas possible de substituer à cet éclairage un procédé qui ne fournirait pas aux espions militaires un point de repère trop aisé ? Et un ou plusieurs projecteurs automobiles à lumière bleue ne donneraient-ils pas une clarté suffisante ?

De toutes façons, le public a tout intérêt à ne pas assister, du moins en cours de raid, aux travaux des pompiers dont les lampes sont, pour la foule qui les entoure, une menace constante.

Ce que disent les conducteurs de taxis

Au sujet de la décision qui a été prise d'interdire la circulation des taxis pendant la durée du raid et l'engagement donné aux chauffeurs et cochers de gagner le plus proche abri, M. Guichard, secrétaire du syndicat des cochers-chauffeurs, nous a déclaré :

« Nous approuvons pleinement l'interdiction de la circulation des taxis pendant l'alerte, mais nous craignons pour les chauffeurs quelques désagréables surprises. Tandis que celui-ci sera réfugié dans un abri quelconque, que deviendra sa voiture ? Il peut, évidemment, créer la panne, mais les voleurs sont si nombreux ! Et pour les voitures attelées le premier pickpocket venu pourra fouetter le cheval et s'emparer du cocher. Si chauffeurs et cochers, au lieu de se mettre à l'abri, tentent de regagner leur dépôt et qu'ils soient blessés en cours de route, seront-ils considérés comme victimes d'un accident en cours de travail ?

« Il y a là quelques points à préciser pour rassurer tout le monde. »

Des soldats garderont les principaux abris

Depuis hier soir la place de Paris fourmille de militaires pour coopérer aux abords de certains abris au service d'ordre ; ainsi, les stations-abris et les principales gares du Métro et du Nord-Sud ont été gardées soit par des gardiens de la paix, soit par des gardes municipaux, soit par des militaires.

Défiez-vous des listes des points de chute

On distribue actuellement dans Paris des listes des points de chute de bombes et des basses des derniers bombardements. Le public est mis en garde contre les renseignements inexacts et alarmants donnés par ces listes qui ont tout au plus un caractère authentique et sur l'origine suspecta desquelles il ne peut y avoir de doute.

Le nombre des victimes a été très exactement indiqué par les communiqués officiels.

Le cadavre de Mme Masset

Les pompiers, continuant les travaux de déblaiement, ont retiré, hier, des débris de l'immeuble dans lequel notre confrère de l'Agence Havas, M. Jean Masset, et sa mère trouvaient la mort, le cadavre d'une femme que l'on croit être celui de Mme Masset. Le corps a été transporté à la Morgue, où il ne tardera pas à être identifié.

Les obsèques de deux infirmières

Parmi les victimes du dernier raid, deux infirmières d'un hôpital ont trouvé la mort aux chevet de leurs malades. Le bureau syndical du personnel non gradé des hôpitaux, désireux participer dignement aux obsèques de ces victimes du devoir, a adressé au directeur général de l'Assistance publique une demande de permission pour per-

mettre à tous les membres du conseil d'y assister, ainsi qu'une délégation du personnel hospitalier, à raison de deux membres par établissement.

Une interpellation sur les moyens de défense de Paris

M. Mayéras, député de la Seine, vient d'interroger M. Clemenceau qu'il interpellera prochainement au sujet des déclarations qu'il a faites mardi dernier à la délégation du groupe des députés de la Seine sur les moyens de défense de Paris.

Les remerciements de Paris aux courageuses téléphonistes

M. Amiard, président de la commission des P. T. T. de la Chambre, député de Seine-et-Oise, a adressé à M. Clémentel, ministre du Commerce et des Postes, une lettre dans laquelle la commission qu'il préside reconnaît le dévouement et l'admirable tenue des hommes et dames employées dans ses services au cours des derniers raids des avions ennemis.

Il lui dit que la commission considère que des lettres de félicitations individuelles devraient être adressées à chacun, à chacune de ces courageuses et courageuses fonctionnaires et que mention devrait en être portée à leur dossier.

M. Amiard s'exprimait ainsi au nom de la Chambre tout entière.

On peut ajouter qu'il n'a fait qu'interpréter le sentiment de toute la population parisienne, qui a été particulièrement touchée du dévouement et de la bravoure des dernières téléphonistes par les « démolisseurs de téléphone ».

Lorsque avant la guerre, un revisite était à court d'inspiration, il ne manquait jamais de dauber sur les défaillances du service téléphonique. Et, brochant sur ce thème usé, il était certain du plus grand succès, en raison de l'ignorance dans laquelle étaient le public et lui-même des difficultés inhérentes au bon fonctionnement d'une organisation aussi complexe.

Mais les demoiselles du téléphone se sont bien vengées, et avec quelle élégance ! Et tout Paris, pour elles, depuis le dernier raid, a tenu de Châteaufort pour Rodrigue ou plutôt de Rodrigue pour Chimène.

C'est qu'elles ont été vraiment crânes, nos petites fonctionnaires, tous ces soirs de raids : crânes, sans fanfaronnerie, sans mots historiques, en toute simple élégance. A l'avant-dernier raid, l'alerte n° 1 fut donnée immédiatement avant que l'équipe de jour passât son service à l'équipe de nuit.

Il eût été normal que la transmission des consignes passées, celle des deux équipes qui n'était plus de service se retirât et allât se réfugier dans les sous-sols ; au lieu de cela, au lieu de songer à une minute, Et tout de M. Ernest Lafont, député des Basses-Pyrénées, le gouvernement est prêt à répondre, mais on croit que M. Ernest Lafont demandera l'ajournement en raison de l'absence de M. Clemenceau.

Avant la Haute-Cour

La commission de la Cour de justice, sous la présidence de M. Monis, a entendu hier M. le capitaine Yves Guérin, député des Basses-Pyrénées, et le soldat Demitroff.

PROPOS D'ACTUALITE

A quoi bon une loi ?...

On vient encore de déposer à la Chambre un projet de loi contre le trafic des marchands de billets de théâtre. C'est un petit exercice auquel nos législateurs se livrent à chaque législature. On en avait déposé un le 6 février 1903 ; on en avait déposé un autre au mois de mars 1913. Ils furent renvoyés à des commissions qui les entretinrent bien proprement et on n'en entendit plus parler.

Il y a donc de fortes chances pour qu'il en soit de même de celui-ci et pour que les marchands de billets continuent leur petit commerce sans être inquiétés par personne.

Ces quelques douzaines de parasites, qui vivent aux dépens du public amateur de spectacles, semblent en effet jouir d'un pouvoir occulte auquel rien ne résiste. Tous les directeurs de théâtre qui sont entrés en lutte contre eux ont été obligés de capituler ; tous les projets de loi déposés au Parlement pour faire cesser leur trafic n'ont jamais vu le jour. Explique qui pourra ce pouvoir mystérieux. Je ne me charge pas de le faire.

Au surplus, je ne vois pas très bien l'utilité d'une loi spéciale contre les marchands de billets. Si l'on voulait vraiment supprimer leur exploitation, rien ne serait plus facile. Pas besoin de loi. L'application des ordonnances de police sur le rattachement suffirait amplement. Nous en avons deux qui remplissent le but : l'une du 1^{er} septembre 1908, l'autre du 10 août 1908. La première, en son article 20, interdit le rattachement expressément et sans exception. Vous voyez que le trafic des marchands de billets tombe sous ses coups.

Mais « les honnêtes du sucrose », comme on les appelle dans le monde des théâtres, ne s'en laissent pas troubler. Le marchand de billets recueille sans vergogne et revend librement les places avec des majorations de 50 à 80 %.

Et cela se passe sous l'œil de la police, je dirai même sous son œil bienveillant et protecteur. Dernièrement, en effet, comme un de ces industriels du pavé m'offrait ses services à la porte d'un théâtre du boulevard, je m'avisai de lui faire remarquer qu'il faisait un métier interdit par la loi.

L'homme eut un sourire indulgent pour ma naïveté.

— Oh ! monsieur, dit-il, la loi, vous savez, nous autres, on s'en f... Nous avons la permission du commissariat.

Jean Lecoq.

A LA CHAMBRE

Pour la réhabilitation des condamnés militaires

La Chambre avait à se prononcer, hier, sur une proposition de M. Paul-Meurier tendant à faciliter la réhabilitation des condamnés militaires. Mais, dès la discussion ouverte, M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire, a demandé le renvoi à la commission de législation civile et criminelle, et cela pour les raisons suivantes :

« La Chambre a voté une loi aux termes de laquelle la réhabilitation de doit être accordée aux militaires condamnés, cités à l'ordre. Une Cour d'appel a eu devoir exiger, comme condition de la réhabilitation, en pareil cas, l'exécution de la peine.

Pour couper court à toute difficulté, nous avons eu recours à la procédure de la grâce aussitôt la citation acquise.

Mais l'exigence de la Cour d'appel en question nous paraît être une erreur de jurisprudence. Nous avons ainsi la Cour de cassation et nous espérons qu'à très bref délai la jurisprudence sera redressée.

Si la jurisprudence actuelle était maintenue, nous déposerions un projet de loi pour fixer, sans doute possible, la volonté du législateur. (Très bien, très bien.)

La proposition Paul-Meurier a été renvoyée à la commission par 363 voix contre 143.

Le régime de l'alcool

La Chambre, qui avait clos dans sa précédente séance la discussion générale du projet relatif au régime de l'alcool, a commencé ensuite l'examen de l'article 1^{er}, qui dit en substance :

« A partir d'une date qui sera fixée par décret l'Etat aura le monopole de l'achat, à l'intérieur, de l'importation et de la vente des alcools d'industrie.

Mais auparavant, elle a eu à statuer sur un contre-projet de M. Siegfried disant que, pendant la guerre, la vente de tout alcool titrant plus de 18 degrés est interdite.

Ce contre-projet a été écarté par 442 voix contre 43.

Une proposition analogue de M. Ernest Lafont n'a pas eu plus de succès. Après quoi, la suite de la discussion a été ajournée.

L'extension des villes

Au début, M. Nail, garde des Sceaux, a promis d'insister auprès du Sénat pour que celui-ci adopte rapidement le projet voté par la Chambre le 1^{er} juin 1915 sur les plans d'extension et l'aménagement des villes. Une proposition de résolution en ce sens, déposée par M. Paul Constans, a été adoptée à mains levées.

Cet après-midi doit venir l'interpellation de M. Ernest Lafont sur les incidents de Saint-Etienne. Le gouvernement est prêt à répondre, mais on croit que M. Ernest Lafont demandera l'ajournement en raison de l'absence de M. Clemenceau.

Avant la Haute-Cour

La commission de la Cour de justice, sous la présidence de M. Monis, a entendu hier M. le capitaine Yves Guérin, député des Basses-Pyrénées, et le soldat Demitroff.

PROPOS D'ACTUALITE

A quoi bon une loi ?...

On vient encore de déposer à la Chambre un projet de loi contre le trafic des marchands de billets de théâtre. C'est un petit exercice auquel nos législateurs se livrent à chaque législature. On en avait déposé un le 6 février 1903 ; on en avait déposé un autre au mois de mars 1913. Ils furent renvoyés à des commissions qui les entretinrent bien proprement et on n'en entendit plus parler.

Il y a donc de fortes chances pour qu'il en soit de même de celui-ci et pour que les marchands de billets continuent leur petit commerce sans être inquiétés par personne.

Ces quelques douzaines de parasites, qui vivent aux dépens du public amateur de spectacles, semblent en effet jouir d'un pouvoir occulte auquel rien ne résiste. Tous les directeurs de théâtre qui sont entrés en lutte contre eux ont été obligés de capituler ; tous les projets de loi déposés au Parlement pour faire cesser leur trafic n'ont jamais vu le jour. Explique qui pourra ce pouvoir mystérieux. Je ne me charge pas de le faire.

Au surplus, je ne vois pas très bien l'utilité d'une loi spéciale contre les marchands de billets. Si l'on voulait vraiment supprimer leur exploitation, rien ne serait plus facile. Pas besoin de loi. L'application des ordonnances de police sur le rattachement suffirait amplement. Nous en avons deux qui remplissent le but : l'une du 1^{er} septembre 1908, l'autre du 10 août 1908. La première, en son article 20, interdit le rattachement expressément et sans exception. Vous voyez que le trafic des marchands de billets tombe sous ses coups.

Mais « les honnêtes du sucrose », comme on les appelle dans le monde des théâtres, ne s'en laissent pas troubler. Le marchand de billets recueille sans vergogne et revend librement les places avec des majorations de 50 à 80 %.

Et cela se passe sous l'œil de la police, je dirai même sous son œil bienveillant et protecteur. Dernièrement, en effet, comme un de ces industriels du pavé m'offrait ses services à la porte d'un théâtre du boulevard, je m'avisai de lui faire remarquer qu'il faisait un métier interdit par la loi.

L'homme eut un sourire indulgent pour ma naïveté.

— Oh ! monsieur, dit-il, la loi, vous savez, nous autres, on s'en f... Nous avons la permission du commissariat.

Jean Lecoq.

Garros et Marchal reçus au Sénat

Hier après-midi à eu lieu, dans la salle de Brosse, au Sénat, sous la présidence de M. J.-L. Dumesnil, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique militaire, la réception des deux aviateurs Garros et Marchal, par les commissaires parlementaires de l'aviation du Sénat et de la Chambre.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, avait à sa droite M. Garros père et Mme Marchal. Plusieurs représentants des pays alliés assistaient également à la séance.

M. J.-L. Dumesnil a pris le premier la parole et a adressé les félicitations du gouvernement aux deux aviateurs. M. d'Estournelles de Constant s'est fait, après lui, l'interprète du sentiment national.

M. Millevoye, au nom de l'Union sacrée, a salué Garros et Marchal, dont les actes valent mieux, dit-il, que tous les discours.

M. J.-L. Dumesnil, à la fin de la cérémonie, a répété que les Allemands avaient en face d'eux la race française qui veut vaincre, dont on pourra démolir les maisons, tuer les hommes, mais dont on ne pourra détruire le moral. Un lunch a terminé la cérémonie.

La hausse illicite sur les marchandises

La 9^e chambre de la Cour, présidée par M. de Valles, vient de rendre en matière de spéculation illicite un arrêt particulièrement important.

La plupart des marchands de charbons qui ont été frappés de peines sévères d'emprisonnement par le tribunal correctionnel pour hausse illicite se sont pourvus devant la Cour d'appel. L'arrêt rendu hier par la 9^e chambre de la Cour a été très intéressant. En l'espèce, il s'agissait de M. Maletiaux, condamné à 4 mois de prison et 5.000 francs d'amende pour avoir vendu 190 à 235 francs la tonne le charbon acheté par lui à 90 francs.

Par l'organe de M. Lével, il soutenait devant la Cour que la loi du 20 avril 1916 réprimant la spéculation illicite, lui avait été appliquée à tort comme ne pouvant punir que la hausse provoquée par l'accaparement ou sa tentative. Sur requête de M. l'avocat général Gail, la Cour a rendu un arrêt qui nous expose les principes qu'elle considère comme les principes considérants suivants :

« En droit, considérant que c'est à tort qu'on a soutenu que l'article 19 de la loi du 20 avril 1916 avait modifié les articles 419 et 420 du Code pénal ; que la loi nouvelle n'a ni abrogé ni modifié le texte du Code ; que le législateur, en ces matières, a eu soin de préciser qu'il a créé un délit nouveau : le délit de spéculation illicite, qui offre, avec l'infraction prévue au Code pénal, des analogies et des différences importantes à signaler pour préciser la portée du texte répressif.

« Que c'est ainsi que, pour déterminer l'infraction nouvelle, les auteurs de la loi de 1916, tout en conservant les dispositions et la forme même de l'article 419 du Code pénal, ont supprimé un des éléments constitutifs du délit, à savoir l'emploi d'un procédé dolosif ; que le texte de l'article 10 de la loi du 30 avril 1916, calqué sur l'article 419 du Code pénal, le dit nettement par ces mots : « méme sans emploi de moyens frauduleux » ; qu'il a, par là, voulu expliquer que cette législation ; la loi de 1916 est une loi d'exception, qu'elle n'a qu'une période d'application limitée : la durée des hostilités et les trois mois qui suivront.

Pour ces motifs, élève la peine à six mois de prison et maintient les 5.000 francs d'amende.

Le mariage par procuration

Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, le projet de loi complétant et modifiant la loi du 19 août 1915 qui a étendu aux militaires et aux marins prisonniers de guerre les dispositions de la loi du 24 avril 1914 sur le mariage par procuration des marins et militaires présents sous les drapeaux.

Le Sénat a adopté également la proposition de loi tendant à modifier l'article 9 de la loi du 17 août 1915 assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables.

ECHOS

LES FAUSSES NOUVELLES

DE LA GRANDE GUERRE

Le Docteur Lucien Graux a eu la patience et l'heureuse inspiration de recueillir, jour par jour, pour la plus grande joie des historiens, les racontars, les points, tout ce qui, jour après jour, est oublié le lendemain, tout ce qui forme et déforme l'opinion, créant l'angoisse ou la confiance en dehors des sources d'informations officielles.

Biennoté bouquet d'anecdotes, amusant comme un roman, ce livre est publié à l'Edition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris (France 6 fr. net) en toutes librairies.

Notre allié, le Brésil, a été honoré et fêté, hier, par une grande manifestation qui a eu lieu à la Sorbonne. Tour à tour, le ministre du Brésil, M. de Magalhães, M. Chaumet, Paul Adam et Barrès ont évoqué l'histoire de la grande République sud-américaine, éprise de liberté et qui fait la loi à nos côtés pour défendre les principes de la civilisation. Des poèmes brésiliens ont été lus par Mme Marthe Mellot et la musique du 30^e territorial s'est fait entendre.

Un grand nombre de journalistes de Paris et des départements viennent de se réunir en assemblée générale et ont constitué le Syndicat des Journalistes dont le siège provisoire est rue de Châteaudun, 52. Les statuts du nouveau groupement, dont le conseil d'administration est composé de vingt et un membres, en font nettement ressortir le double but : la défense et la discipline professionnelles.

petite malade reprenait un peu de force et de courage.

Pierre était revenu la voir... encore avec un bouquet pris dans le baquet de l'épicière.

La petite en avait pâli de plaisir. Cette fois, c'était dans ce que Jean Revillout appelait avec orgueil « l'appartement bourgeois ».

Hélas ! pour le moment, sa bourgeoisie ne consistait qu'à contenir quelques meubles en loques... pas même des meubles : des choses sans nom.

Et, en sortant de là : — Ecoutez, Jean, il faut un lit à cette enfant... — Mais... monsieur Fabert... le sien... — Eh bien, vous le prenez pour vous. Et, discrètement, il lui avait glissé dans la main un autre papier bleu et rose que Revillout avait pris, les yeux humides.

« Avec monsieur Fabert, avec « le patron », il n'avait plus ni faux orgueil, ni fausse honte.

D'autant que Pierre disait toujours : — C'est une avance. Et qu'il avait ajouté : — Quand je reviendrai chez vous, je veux y trouver un lit convenable... une table et des chaises propres... Enfin, il faut que le billet y passe... Vous entendez ? — Il y passera, monsieur Fabert... Je ne vous remercie plus. Je vous ai déjà dit : Jean Revillout... demandez-lui tout !

Et en effet, lorsque, le surlendemain, Pierre était revenu vers cette malade qui éveillait en lui un intérêt si anodin, il l'a-

CONTES du PETIT JOURNAL

Loulou, enfant terrible

Samedi soir, en rentrant de l'atelier, Choute a trouvé sa mère dans le coup de feu des préparatifs du lendemain. Ce dimanche marque un grand jour dans les annales de sa famille.

Honoré Cordier, le père, mobilisé comme G. V. C. à quelques lieues de Paris, s'est trouvé nez à nez avec sa sœur Hortense qu'il n'avait pas vue depuis vingt ans.

Richie et veuve, Hortense s'était fixée à Frambois-Fontaine dans une de ses plus belles propriétés. Un jour qu'elle attendait le passage du train, à la halte de Frambois, elle, qui son auto put traverser la voie sans danger, elle reconnut son frère, l'arme au bras.

Très émue, Hortense se jeta dans les bras du G. V. C. ahuri. Il y eut une étreinte, des flots de multiples questions et une invitation à déjeuner fut convenue pour le dimanche suivant.

Devant ses trois enfants, prodigieusement intéressés, Honoré avait narré la « contre » à sa femme, concluant avec un gros rire : — Je ne la reconnaissais pas, figure-toi ! Une vraie dondon, large comme une futaie, mais d'un calé... Pense qu'elle a chevaux, voitures, auto, que sais-je?... Elle est cousue d'or !

— Je parie qu'elle en a jusque dans la bouche !... D'un rire flûté, qui découvrait ses canines intactes, Choute a souligné cette phrase d'un mot cruel que sa mère s'empresse de blâmer. Tout en empaissant les cols marins dont sa progéniture masculine doit s'embellir, Mme Cordier fait pour l'avenir de ses trois enfants des rêves inouïs dont la magnificence le dispute à l'invraisemblable. Sans enfants, sans mari, très riche et déjà âgée, l'Hortense devait certainement avoir soif d'affection. Le joli sourire de Choute et la grâce triomphante de ses quinze printemps peuvent l'intéresser.

La sage conduite de Toto, — sept ans, — possède aussi des chances de succès. Quant au turbulent Loulou, qui aura cinq ans à la Noël, insupportable comme on déplore de le reconnaître, il est éliminé...

Rond comme une pomme, les joues en fleur, avec — sous deux escaraboules — un petit nez drôlichon, l'enfant ne perd pas une syllabe de ce que laisse tomber la bouche maternelle en proie aux chimères dorées. Soudain, serrant les poings, il glapit : — Oui, je le dirai à la grosse dame qu'est folle... Je le dirai que c'est pas vrai que je remue toujours, que je casse tout et qu'on ne veut pas qu'elle m'aime, na !

Inévitable et sonore, une gifle choit. Cris. Larmes. Tumulte. Otant la pipe de sa bouche, le père, en philosophe qui en a vu d'autres, constate :

S'il se tient de cette façon-là chez ma sœur, ce sera un joli fiasco !

Mme Falandart, une vieille belle, teinte et fardée, qui pare son automne de nuances aussi variées qu'extravagantes, a reçu sa famille de la façon la plus démonstrative. Elle a envoyé l'auto la chercher à la gare : elle l'accable de prévenances et l'étourdit de compliments. Choute a été jugée ravissante. Toto s'est vu décerner l'épithète de « trésor adoré » et Loulou lui qualifié d'« amour incomparable ». Contre toute attente, c'est à ce dernier que vont les préférences de la tante. Elle l'a fait placer à table, à côté d'elle. Elle ne cesse de célébrer sa gentillesse et sa bonne mine :

— Que vous êtes donc heureux ! Un enfant pareil vaut mieux qu'une fortune ! Que ne pourrais-je pour en avoir un pareil ? Embrasse ta tante, mon trognon, ma miniature, mon bonbon rose, mon astre !

— Nous avons eu tout de même bigrement raison de l'emmenner ! reconnait impetuo l'ambitieuse épouse d'Honoré.

Maintenant, c'est le tour du propriétaire. A la queue-leu-leu, Hortense et Loulou avant la marche, on admire, on s'exclame, on s'extasie... La pièce d'eau avec ses poissons rouges, la volière et ses oiseaux bigarrés, la serre et ses fleurs, le verger, le potager suscitent un enthousiasme croissant. Le poulailler déchaîne un concert d'éloges. Soudain, Loulou a ouvert une porte et, sautant de joie, il s'écrie :

Chic ! V'là les dadas !... Je vais grimper dessus ! C'est l'écureuil, oh, très calmes, les bêtes machent avec tranquillité la foin suspendu au mur. Délibérément, le gosse inspecte :

— C'est-y une échelle, ça qui est posé en travers pour que les dadas y mangent après ? — Non, mon coco, renseigne la tante amusée, c'est un râtelier ?

— Ah !... c'est drôle. En quoi c'est-y ? — Mais en bois, mon mignon ? Un temps. Loulou réfléchit.

— En bois !... Il sont donc pauvres, tes chevaux ? — Pauvres ? Pourquoi ça ?

— Parce que, repart Loulou, imperturbable et logique, tu dis qu'ils en ont en bois. Comme Choute a raconté que t'en avais un autre tout doré dans la bouche, tu pourrais pas leur prêter, des fois ?...

Charles-Etienne.

M. TURMEL

reçoit de nombreux démentis

M. Turmel a continué hier à répondre aux questions que lui a posées le capitaine Mangin-Bocquel.

De matière, il prétend avoir passé en 1916 en Espagne pour le compte de l'Italie. Son contractant en Italie fut, d'après lui, le comte de Della Torre, vice-président du club aéronautique de Rome. Celui-ci a répondu par commission rogatoire que le député de Guingamp ne disait pas la vérité.

Par deux fois, M. Della Torre eut des entretiens avec M. Turmel au sujet de livraisons de charbon et de bœufs abyssins, affaires qui n'aboutirent pas, mais de muets il n'en fut jamais question et il n'eut à lui verser par conséquent aucune somme.

M. Turmel ayant donné des précisions comme celle-ci que le contrat avait été passé à Modane dans un hôtel, des vérifications furent faites et tournèrent à la confusion de l'inculpé. Cependant, hier, celui-ci ne s'est pas trop troublé devant ces démentis accumulés. Il a répondu que les livres d'hôtel étaient mal tenus, ce à quoi le comte Della Torre avait répondu par avance en indiquant qu'à l'époque fixée par M. Turmel il n'avait pas quitté Rome. Enfin, le député de Guingamp a déclaré que si on ne trouvait pas le nom à Rome du comte Della Torre comme fournisseur de muets, c'est qu'il s'était servi dans cette transaction de personnes interposées.

Les autres instructions

M. Joseph Caillaux a été amené hier après-midi au Palais et a été interrogé par le capitaine Bouchardon, au sujet des dépositions récemment reçues de l'amiral de Saint-Pair et du commandant Noblemare, nos attachés naval et militaire en 1916 à l'ambassade de France à Rome.

Le capitaine Bouchardon a interrogé hier matin M. Leymarie en présence de son avocat, Me Guillaud. L'officier rapporteur lui a résumé les raisons de son incrimination de complicité de commerce avec l'ennemi, pour avoir facilité à Duval ses voyages en Suisse et lui avoir restitué le chèque de 125.000 francs qui avait été saisi par l'autorité militaire.

M. Leymarie a expliqué les raisons qui l'avaient fait agir, lesquelles, a-t-il ajouté, lui semblent justifier sa conduite. Il a eu connaissance ensuite du rapport de M. Rousseau, expert-comptable, sur sa situation de fortune et s'est déclaré d'accord avec lui.

Dans la même affaire du Bonnet Rouge, le lieutenant Boudoux a reçu, dans l'après-midi, les déclarations du capitaine Lardoux et du capitaine Charles Bessières, chef du contrôle postal à la gare de Belle-garde, lequel était présent quand on saisit sur Duval le chèque de 125.000 francs, que celui-ci venait de toucher en Suisse. Les deux témoins ont chacun, de leur côté, expliqué quel avait été leur rôle dans cette opération.

Les fraudes fiscales au Sénat

Le Sénat a abordé hier la discussion du projet de loi relatif aux fraudes fiscales. M. Guillaud, rapporteur, a la parole dans la discussion générale.

Les articles donnent lieu à une longue discussion juridique. M. Klotz, ministre des Finances, demande

Assurances contre les Bombardements aériens

S'adresser à la COMPAGNIE D'ASSURANCES
UNIVERSELLES (Consortium de Compagnies
Françaises), ayant, depuis le 7 août 1914
réglé **Fr. 25.419.792** de sinistres
risques de guerre
39, 41, 43, 45, rue Vivienne, Paris.

Délégués socialistes et de la C.G. T. aux Etats-Unis

La commission mixte du parti socialiste de la C. G. T. s'est réunie hier soir, à 18 heures, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, sous la présidence de M. Louis Dubreuilh, secrétaire général. Les membres de cette commission ont arrêté les dernières dispositions à prendre au sujet des voyages de ses délégués.

en Amérique.

ON ÉVITE
ON SOIGNE ON COMBAT
EFFICACEMENT

Toutes les Maladies
DES
VOIES RESPIRATOIRES
par l'emploi des
PASTILLES VALDA
ANTISEPTIQUES
*Mais le succès n'est assuré
que si on emploie bien
LES*

Pastilles VALDA
VÉRITABLES
Les EXIGER dans
toutes les Pharmacies
en BOITES de 1 fr. 75

portant le nom **VALDA**

CREDIT LYONNAIS
BILAN AU 31 JANVIER 1918
ACTIF
Espèces en caisse et dans

les banques	Fr. 767.006.546
Portefeuille et Bons de la Défense Nationale	1.560.144.551
Avances sur garanties et Reports	193.720.167

Comptes courants	443.267.413
Opérations de Change à Termes garanties	53.802.303
Portefeuille titres (Ac- tions, Bons, Obliga- tions, Rentes)	7.730.767
Comptes d'ordre et divers	70.311.314
Immeubles	35.000.000
Fr.	3.130.992.064

PASSIF	
Dépôts et Bons à vue Fr.	926.528.272
Comptes courants	1.469.139.669
Comptes exigibles après encaissement	82.639.465
Opérations de change à Terme garanties	53.802.303
Acceptations	23.438.441
Bons à échéance	30.621.794
Comptes d'ordre et divers	94.780.010

Solde du compte « Profits et Pertes des Exercices antérieurs »	24.992.108
Réserves diverses	175.090.000
Capital entièrement versé	250.000.000
	Fr. 3.130.992.064

Ann. Pellerin. 82, r. Rambuteau (210 le 1/2)

Courrier des Théâtres

COMEDIE-FRANÇAISE. — Les Noces com-
thiennes, poème en trois parties, de
Anatole France, musique de M. He-
Busser.
L'exceptionnelle variété de son talent

met à M. Anatole France de réussir dans les genres ; cette fois, il a prouvé qu'il eût pu se faire une place brillante parmi les poètes tragiques.

Il semble qu'il ait voulu « faire la pignone » au vieux Corneille ; c'est *Polyeucte* renversé. L'héroïne est chrétienne et l'amoureux païen ; mais le drame est déterminé par l'égoïsme cruel de la mère offrant sa fille à Dieu, à condition que celui-ci lui rende, à elle, la santé : le bon évêque Theognis intervient.

Les acteurs ont joué avec autant de talent que d'énergie, et l'attention du public, si nombreux, ne s'étant point un instant détournée du drame de M. Anatole France, de ces heureux applaudissements récompenseront Mmes Pierari, Madeleine Roch, Delvaux, Mlle, Fayolle, MM. Albert Lambert fils, Silvain, Jacques Fenoux, M. Henry Busser a écrit la narration de scènes savantes, claires, dignes.

APOLLO. — En perm ! vau-deville en u
actes, de M. H. Kéroul et F. Gally
Ce vau-deville joyeux se rattache aux évé-
nements actuels avec une incontestable dis-
tinction ; il n'est point nécessaire, en effet,
nous soyons en guerre pour qu'un mari lin-
tin prétende des troubles cérébraux afin
mieux tromper sa femme, laquelle n'est po-
dupe et pardonne à la fin.

Les auteurs ont dépensé beaucoup d'essais et de bonne humeur dans cette pièce si prétentieuse, jouée vivement par Miles Marjory, très en verve ; Yvonne Molina, charmante, Dauville et toute une troupe pleins d'entrain. — G. B.

LE THEATRE ANTOINE commencera, ce soir, ses représentations d'*Antoine et Cleopâtre* de 5 h. à 10 h. La distribution comprendra tous les créateurs, M. André Mégard et M. Gémier en tête. Demain, samedi, matinée à 1 h. ; soirée à 5 h.

sentations est rétablie. Donc, à partir de ce vendredi, *Le Compartiment des Dames Seules* donne tous les jours à 8 h. 1/2, avec sa merveilleuse interprétation.

THEATRE DE LA SCALA. — Puisque le mieux est d'essayer d'oublier les tristesses de l'heure présente, trois heures de claire gaieté constituent un bon point qui n'est pas négligeable. *La Gare Régulatrice* fait en effet cette heureuse détente, et c'est là une des ses nombreuses de son succès.

BOULEVARD DES FILLES-DU-CALVAIRE. — A partir de ce soir

dredi, les représentations de *Mon Jeudi* auront de nouveau à 8 h. 1/2, des abris acceptés par commissions de la préfecture de police pour être mis à la disposition des spectateurs.

GAITE-LYRIQUE. — *Le Songe d'une Nuit d'été* d'Alfred Tennyson, la comédie, sera beaucoup de

cas. La belle parution d'Ambrósio Thomas et les interprètes ont été chaleureusement applaudis.

RENAISSANCE. — Des mesures de sécurité ayant été prises et des abris prévus dans les caves du théâtre, *Xantho* chez les Courtisanes continuera à être jouée régulièrement tous les soirs, à 8 h. 1/2.

BIENFAISANCE. — Mlle Ida Rubinstein prêtera son concours à la matinée artistique qui aura lieu samedi 30 mars, à 2 h. 1/2, au Cercle Volney, au profit de l'œuvre de secours aux Artistes Français et Belges.

En la salle des fêtes de la Bellevilloise, 23, rue Boyer, un concert-concours sera donné, après-dîner, dimanche, à 2 h. 1/2, au bénéfice du « Congrès du Soldat Belge » et du « Secours aux prisonniers de guerre serbes ».

Aujourd'hui, de 2 h. à 8 h., au sous-séjour des Beaux-Arts, rue de Valenciennes, vente de charité au bénéfice de l'œuvre des petites orphelines de l'Association des Artistes dramatiques. B. Buge, thé. concert.

Gaumont-Palace

LA SPIRALE DE LA MORT

Grand drame d'aventures en 5 parties
Les péripéties en sont si mouvementées et si émouvantes que les yeux charnés des spectateurs ne se lassent pas un seul instant.

La nouvelle mission de Judex

Les Papiers du docteur Howey

FOUR-BERGÈRE. — On ne vient pas seulement voir Crook et Naplioni mais on vient les revoir. Demain, dernière représentation. Fauteuils 2, 3 et 4 francs.

OLYMPIA. — Aujourd'hui, en matinée et soirée, débuts de Mme Hanako et de ses jolies et délicieuses sœurs, de Suzanne Valroger, Dréan, la voyante Blanche de Faunat, etc. (Central 44-68).

CONCERT MAYOL. — Tous les soirs, la grande revue *C'est Fantastique* ! Demain samedi, matinée à 2 h. 1/2. Les Châliques dansent devant la Cour d'Amour.

NOUVEAU CIRQUE. — Ce soir, nouveaux débuts. Programme formidable avec 30 attractions et valéttes de premier ordre. Demain, matinée et soirée.

BOUFFES-DU-NORD-CONCERT. — Mlle Chapelle, Tél. Nord 73-16. Ce soir, première représentation. Cassive dans *Mais ne l'éprouve pas* par toute une troupe de Georges Feytaud. Partie de concert, Georges et 20 artistes. Fauteuils, 2, 3 et 4 francs. Programme, 1 fr.

ALHAMBRA. — Le spectacle qui nous est offert ici est la plus heureuse diversion à faire en ce moment. Voir *Au grand Saturnin* est en soi-même, c'est chasser les idées noires de la façon la plus heureuse. D'ailleurs, tout dans le programme actuel est à recommander : le spectacle est à voir par tous.

Université des Annales. — La conférence sur les vieilles légendes d'Alsace et ses chansons, faite par M. Jean Richier, hier, sera publiée dans le *Journal de l'Université*.

A 2 h. 1/2, la conférence sur le programme actuel est à recommander : le spectacle est à voir par tous.

A 4 h. 1/2, l'Université de musique de chambre. Fest. de Beethoven et Schumann.

PATHÉ-PALACE

La bouillotte de la rue du Helder.
Tous ceux qui ont vu les charmantes, amusantes, puis éduquées par la première partie du film marquant, ce grand artiste, Antoine, à l'extrême du *Travailleur* de la Mer, vont se précipiter cette semaine au PATHÉ-PALACE, afin d'en voir dénouer la seconde et dernière partie, au cours de laquelle il leur le fabuleux combat de l'homme et de la mer, — véritable limite du réalisme, prodige à la gloire de la cinématographie française.

Conquis par l'émotionnelle et l'émouvante suite de plaisir et de voir, dans le 3^e épisode de la « Reine ennuie », *La Cabine n° 7*, la gracieuse Pearl White lutte avec une nouvelle ardeur contre les infatigables machinistes dressés contre elle.

Au PATHÉ-PALACE également : *Pathé-Journal* et la nouvelle série des *Annales de la guerre*.

Programme des spectacles

Opéra, Rel. — (Samedi, 7 h. 1/2, Faust).
Français, 8 h. 1/2. — La Traviata.
Opéra-Comique, Rel. — (Samedi, 1 h. 1/2, Carmen ; soir, l'Apprenti).
Odéon, Rel. — (Samedi, 8 h. 1/2, M. l'Alphonse).
Châtelet, Rel. — (Samedi, 8 h. 1/2, l'Alphonse).
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — Le Comte de Monte-Cristo.
Scala, 8 h. 1/2. — La Gère régénérée.
Th. Antoine, 8 h. 1/2. — Antoine et Cléopâtre.
Théâtre Réjane, 8 h. 1/2. — Madame Sans-Gêne.
Comédie, 8 h. 1/2. — Kiki.
Edouard VII, 8 h. 1/2. — Petite bonne d'Abraham.
Variétés, 8 h. 1/2. — Mon bébé.
Renaissance, 8 h. 1/2. — Xantho chez les Courtisanes.
Vaudeville, 8 h. 1/2. — Deburau.
Athénée, 8 h. 1/2. — Dans le chœur.
Sarah-Bernhardt, 8 h. 1/2. — Les Nouveaux Riches.
Bouffes-Parisiens, 8 h. 1/2. — Mon Jeudi.
Gaité, 8 h. 1/2. — La Propriété.
Trianon, 8 h. 1/2. — Le Pré-aux-Clercs.
Apollo, 8 h. 1/2. — En Perse.
Port-Saint-Martin, 8 h. 1/2. — Un soir au front.
Ambigu, 8 h. 1/2. — Le Train de 8 h. 47.
Déjazet, 8 h. 1/2. — La Dame de chez Maxim.
Tivoli, 8 h. 1/2. — La Puce à l'oreille.
Capucines, 8 h. 1/2. — Les Contes de la Grand-Guignol.
Th. Michel, 8 h. 1/2. — L'École des Cocottes.
Th. des Arts, 8 h. 1/2. — Les Contes de la Grand-Guignol.
Folies-Bergère, 8 h. 1/2. — La Revue Nouvelle.
Concert Mayol, 8 h. 1/2. — C'est fantastique !
Olympia, 8 h. 1/2. — 8 h. 1/2. — Music-hall.
Alhambra, 8 h. 1/2. — Attractions variées.
Nouvel-Cirque. — T. 1 (saut ludique), mat. sam. dim.
Sour-Cirque, 8 h. 1/2. — Cassive, Georges.
Empire. — Le Mariage de Little Fairy.
Cirque Médrano, 8 h. 1/2. — Attractions.
Pathé-Palace, 8 h. 1/2. — Actualités.
Artistic, 8 h. 1/2. — Actualités.
Aubert-Palace, 8 h. 1/2. — Actualités.
Omnia-Palace, 8 h. 1/2. — Actualités.
Tivoli-Cinéma, 8 h. 1/2. — Actualités.
Cirque d'Hiver, 8 h. 1/2. — Actualités.

GRAINS DE SANTÉ D'FRANCK

BOITE 1/50 Le Soir, dans le lit, prenez un ou deux grains et vous éviterez la CONSTIPATION.

FER BRAVAIS contre l'ANÉMIE

Pâles couleurs, faiblesse, etc.

Pour vos CHEVEUX

Pétrole HAHN

PRODUIT FRANÇAIS
Gros : F. YVART, Fab. LYON.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

MARCHE DE LA VILLETTE

	Entr. direct.	Entr. aux abats	Entr. total.	Ind. par tête
Bœufs.....	1.340	177	1.517	22
Vaches.....	813	177	990	19
Taureaux.....	1.007	230	1.237	19
Veaux.....	3.888	2.384	6.272	1.380
Moutons.....	1.927	429	2.356	1.010
Porcs.....				

Viande nette

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extrem.	Poids vit.
Bœufs.....	2.44	2.40	2.36	2.32	1.634,39
Vaches.....	2.34	2.30	2.26	2.22	1.482,62
Taureaux.....	2.30	2.26	2.22	2.18	1.552,34
Veaux.....	3.40	3.30	3.20	3.10	1.402,40
Moutons.....	2.40	2.30	2.20	2.10	1.402,40
Porcs.....	2.40	2.30	2.20	2.10	1.402,40

On cote au demi-kilo net :

Bœufs. — Animaux de 1^{er} choix, 2,00 à 2,15 ; Limousins, 2,10 à 2,25 ; blancs, 1,90 à 2,05 ; gris, 1,80 à 1,95 ; Manceaux, 1,90 à 2,05 ; qualité ordinaire en Manceaux anglaises, 1,80 à 1,95 ; Normands, 2,10 à 2,25 ; Charolais et Nivernais, 2,10 à 2,25 ; Châtains, Nantais, Vendéens, 1,90 à 2,05 ; Sortes de fournitures, 1,60 à 1,80 ; Viande à saucissons, 1,35 à 1,50.

Vaches. — Bœufs géants, 2,00 à 2,15 ; Vaches d'âge, 1,80 à 1,95 ; Petite viande de toutes provenances, 1,40 à 1,50.

Veaux. — De choix, Brie, Beauce, Gâtinais, 2,45 à 2,60 ; qualité ordinaire d'âge, 2,30 à 2,45 ; Champenois, 2,25 à 2,40 ; Manceaux, 2,20 à 2,35 ; Gournayens et Picards, 2,00 à 2,15.

Service et Midi, 1,70 à 1,80.

Moutons. — 1^{er} choix et agneaux, 3,15 à 3,50 ; Nivernais, Bourbonnais et Berry, 3,00 à 3,40 ; Brebis métisses, 2,70 à 2,85 ; albiges et Limousins, 2,60 à 2,80 ; Ardechois, Azeis, Toulousains, 2,70 à 2,80 ; Haute-Loire, Sarthe, Vendée, 2,70 à 2,85 ; Midi, 2,50 à 2,65.

Porcs. — De l'Ouest et Vendée, 1,90 à 2,00 ; du Centre, 1,85 à 2,00 ; Limousins et Auvergnats, 1,85 à 1,95 ; Cochons, 1,80 à 1,90.

HALLS CENTRAUX DE PARIS

Beurre (le kilo). — Centre Normandie, 6,50 à 6,60 ; Bretagne, 6,10 à 6,20 ; Chart.-Poult., 6,10 à 6,20 ; Marchands Normandie, 7,00 à 7,10 ; Bretagne, 7,00 à 7,10 ; arrivages en moites : 21.000 kilos ; en 1/2 kilos : 1.380 ; petits beurres, 80.

Œufs (le mille). — Normandie extra, 270 à 300 fr. ; choix, 250 à 280 fr. ; Bretagne extra, 250 à 280 fr. ; autres, 220 à 250 fr. ; Convois, 250 à 280 fr. ; Extrangers, 180 à 220 fr. ; arrivages en colis, 524.

Fromages. — Canembert Normandie, 140 à 150 fr. ; divers, 150 fr. ; Lister, 160 fr. ; Brie, 150 fr. ; Vrac, 200 à 240 fr. ; Comté, 180 fr. ; Neuchâtel, 35 à 40 fr. ; Pont-l'Évêque, 180 fr. ; arrivages : pâte molle, 32.992 kilos ; pâte sèche, 9.908 kilos.

BOURSE DE PARIS

DU JEUDI 14 MARS 1918

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour	VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
3 %	57,50	57,50	Extérieur-France	475	470
4 %	70,50	71	Extérieur-France	387	385
5 %	88	88	Extérieur-France	440	435
6 %	98	98	Extérieur-France	495	490
7 %	108	108	Extérieur-France	540	535
8 %	118	118	Extérieur-France	595	590
9 %	128	128	Extérieur-France	650	645
10 %	138	138	Extérieur-France	705	700
11 %	148	148	Extérieur-France	760	755
12 %	158	158	Extérieur-France	815	810
13 %	168	168	Extérieur-France	870	865
14 %	178	178	Extérieur-France	925	920
15 %	188	188	Extérieur-France	980	975
16 %	198	198	Extérieur-France	1.035	1.030
17 %	208	208	Extérieur-France	1.090	1.085
18 %	218	218	Extérieur-France	1.145	1.140
19 %	228	228	Extérieur-France	1.200	1.195
20 %	238	238	Extérieur-France	1.255	1.250
21 %	248	248	Extérieur-France	1.310	1.305
22 %	258	258	Extérieur-France	1.365	1.360
23 %	268	268	Extérieur-France	1.420	1.415
24 %	278	278	Extérieur-France	1.475	1.470
25 %	288	288	Extérieur-France	1.530	1.525
26 %	298	298	Extérieur-France	1.585	1.580
27 %	308	308	Extérieur-France	1.640	1.635
28 %	318	318	Extérieur-France	1.695	1.690
29 %	328	328	Extérieur-France	1.750	1.745
30 %	338	338	Extérieur-France	1.805	1.800
31 %	348	348	Extérieur-France	1.860	1.855
32 %	358	358	Extérieur-France	1.915	1.910
33 %	368	368	Extérieur-France	1.970	1.965
34 %	378	378	Extérieur-France	2.025	2.020
35 %	388	388	Extérieur-France	2.080	2.075
36 %	398	398	Extérieur-France	2.135	2.130
37 %	408	408	Extérieur-France	2.190	2.185
38 %	418	418	Extérieur-France	2.245	2.240
39 %	428	428	Extérieur-France	2.300	2.295
40 %	438	438	Extérieur-France	2.355	2.350
41 %	448	448	Extérieur-France	2.410	2.405
42 %	458	458	Extérieur-France	2.465	2.460
43 %	468	468	Extérieur-France	2.520	2.515
44 %	478	478	Extérieur-France	2.575	2.570
45 %	488	488	Extérieur-France	2.630	2.625
46 %	498	498	Extérieur-France	2.685	2.680
47 %	508	508	Extérieur-France	2.740	2.735
48 %	518	518	Extérieur-France	2.795	2.790
49 %	528	528	Extérieur-France	2.850	2.845
50 %	538	538	Extérieur-France	2.905	2.900
51 %	548	548	Extérieur-France	2.960	2.955
52 %	558	558	Extérieur-France	3.015	3.010
53 %	568	568	Extérieur-France	3.070	3.065
54 %	578	578	Extérieur-France	3.125	3.120
55 %	588	588	Extérieur-France	3.180	3.175
56 %	598	598	Extérieur-France	3.235	3.230
57 %	608	608	Extérieur-France	3.290	3.285
58 %	618	618	Extérieur-France	3.345	3.340
59 %	628	628	Extérieur-France	3.400	3.395
60 %	638	638	Extérieur-France	3.455	3.450
61 %	648	648	Extérieur-France	3.510	3.505
62 %	658	658	Extérieur-France	3.565	3.560
63 %	668	668	Extérieur-France	3.620	3.615
64 %	678	678	Extérieur-France	3.675	3.670
65 %	688	688	Extérieur-France	3.730	3.725
66 %	698	698	Extérieur-France	3.785	3.780
67 %	708	708	Extérieur-France	3.840	3.835
68 %	718	718	Extérieur-France	3.895	3.890
69 %	728	728	Extérieur-France	3.950	3.945
70 %	738	738	Extérieur-France	4.005	4.000
71 %	748	748	Extérieur-France	4.060	4.055
72 %	758	758	Extérieur-France	4.115	4.110
73 %	768	768	Extérieur-France	4.170	4.165
74 %	778	778	Extérieur-France	4.225	4.220
75 %	788	788	Extérieur-France	4.280	4.275
76 %	798	798	Extérieur-France	4.335	4.330
77 %	808	808	Extérieur-France	4.390	4.385
78 %	818	818	Extérieur-France	4.445	4.440
79 %	828	828	Extérieur-France	4.500	4.495
80 %	838	838	Extérieur-France	4.555	4.550
81 %	848	848	Extérieur-France	4.610	4.605
82 %	858	858	Extérieur-France	4.665	4.660
83 %	868	868	Extérieur-France	4.720	4.715
84 %	878	878	Extérieur-France	4.775	4.770
85 %	888	888	Extérieur-France	4.830	4.825
86 %	898	898	Extérieur-France	4.885	4.880
87 %	908	908	Extérieur-France	4.940	4.935
88 %	918	918	Extérieur-France	4.995	4.990
89 %	928	928	Extérieur-France	5.050	5.045
90 %	938	938	Extérieur-France	5.105	5.100
91 %	948	948	Extérieur-France	5.160	5.155
92 %	958	958	Extérieur-France	5.215	5.210
93 %	968	968	Extérieur-France	5.270	5.265
94 %	978	978	Extérieur-France	5.325	5.320
95 %	988	988	Extérieur-France	5.380	5.375
96 %	998	998	Extérieur-France	5.435	5.430
97 %	1.008	1.008	Extérieur-France	5.490	5.485
98 %	1.018	1.018	Extérieur-France	5.545	5.540
99 %	1.028	1.028	Extérieur-France	5.600	5.595
100 %	1.038	1.038	Extérieur-France	5.655	5.650

MARCHE EN BANQUE

	Cours	Différence
Cap. Océan	93,50	+ 0,50
City Ind.	84	+ 0,50
Le Havre Ind.	305	+ 0,50
Le Havre Ind.	41	+ 0,50
Le Havre Ind.	60	+ 0,50
Le Havre Ind.	33	+ 0,50
Le Havre Ind.	342	+ 0,50
Le Havre Ind.	216	+ 0,50
Le Havre Ind.	19,50	+ 0,50

COURS DES CHANGES

	Cours	Différence
Londres	97,12	+ 0,12
Madrid	6,95	+ 0,05
Paris	6,60	+ 0,05
Bruxelles	65	+ 0,05
New-York	5,07	+ 0,05
Portugal	1,50	+ 0,05

LA TEMPERATURE

hier. — A Paris, temps nuageux et plus frais.
Thermomètres. — Midi, 9 à 9 h. 1/2, minimum, 59.
Thermomètres. — Soleil. Lever, 6 h. 7 ; coucher, 17 h. 8 ; Lune. Lever, 6 h. 54 ; coucher, 22 h. 1.

LES HAUTEURS DE L'EAU

Haute-Seine. — Pont de Montereau, 1 m. 82 ; pont de Melun 3 m. 23 ; écluse de Varennes, 2 m. 68 ; écluse de Port-aux-Fran